



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Dominique ADENOT à Marion CANALES

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

-----

*Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.*

*Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).*

*Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).*

-----  
**Rapport N° 9**  
**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA MÉTROPOLE**  
**RÉGULARISATIONS 2019**  
 -----

Les conventions de mutualisation de services entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand prévoient l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.

La "Convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Clermont-Ferrand", approuvée par le Conseil municipal du 16 décembre 2016, prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au titre de cette convention, il convient de régulariser le coût 2019 des services mis à disposition :

- Patrimoine bâti;
- Garage ;
- Cabinet du Maire - Pôle multimédia ;
- Protocole, Evénements, Manifestations officielles ;
- Documentation ;
- Instances de la Métropole.

Le tableau de synthèse ci-après présente les régularisations 2019, résultant des écarts entre les coûts prévisionnels et le calcul des coûts réels :

**Interventions de la ville de Clermont-Ferrand pour Clermont Auvergne Métropole :**

	<b>2019</b>				
	Prévu		Réel		Régularisation
	ETP	€	ETP	€	€
Patrimoine bâti	16,25	1 075 611	14,77	1 052 995	-22 616
Garage	10,08	1 500 000	9,82	1 491 128	-8 872
Cabinet du Maire - Pôle multimédia	0,66	71 165	0,71	73 343	2 178
Protocole	1,64	107 819	1,53	107 205	-614
Documentation	1,44	146 114	1,71	173 030	26 916
<b>Total</b>	<b>30,08</b>	<b>2 900 709</b>	<b>28,54</b>	<b>2 897 701</b>	<b>-3 008</b>

**Interventions de Clermont Auvergne Métropole pour la ville de Clermont-Ferrand :**

	<b>2019</b>				
	Prévu		Réel		Régularisation
	ETP	€	ETP	€	€
Instances de la Métropole	0,50	11 430	0,50	15 877	4 447
<b>Total</b>	<b>0,50</b>	<b>11 430</b>	<b>0,50</b>	<b>15 877</b>	<b>4 447</b>

Il ressort du calcul des coûts réels de l'année 2019, que leur montant global est conforme aux prévisions et que de ce fait les régularisations sont très faibles.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'approuver les dispositions des fiches sectorielles 2019, jointes en annexe, afin d'effectuer les régularisations nécessaires.

## Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2019

### Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la Communauté du 9 décembre 2016

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016

#### **Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service mis à disposition : Direction du Patrimoine Bâti (DPB)

Directeur / Chef de service : Mme Morisset

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Mme Morisset

Direction / Service mis à disposition : DSPTP

Directeur / Chef de service : Mme Peyridieux

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Mme Peyridieux

#### **Pour la Métropole :**

Direction / Service de rattachement : Service Patrimoine Bâti Communautaire

Directeur / Chef de service : M. DARTIGUES

Référent avec la commune : Mme LEROY-SCHMITT

#### **Objet de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation d'anciens bâtiments municipaux, hébergeant désormais des compétences métropolitaines.

La liste des bâtiments est quasi finalisée. La liste la plus actualisée est jointe à cette fiche sectorielle.

La métropole précisera les directions occupant les locaux listés. Dans l'attente de ces actualisations, les bâtiments concernés par cette mise à disposition de service sont regroupés comme suit :

##### 1/ Centre technique La Charme :

- Directions gestionnaires : DEPP<sup>1</sup>, DCE<sup>2</sup>, Musées

##### 2/ Centre technique du Limousin :

- Directions gestionnaires : DST<sup>3</sup>, DEPP

##### 3/ Dépôts de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

##### 4/ Transformateurs :

- Directions gestionnaires : DEPP

5/ Musées :

- Directions gestionnaires : Musées

6/ Bâtiments de la compétence eau et assainissement : usine élévatoire, locaux administratifs, logements de fonction et locaux techniques

- Directions gestionnaires : DCE

7/ Eléments de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

8/ Maison du tourisme :

- Directions gestionnaires : office du tourisme

9/ Parkings :

- Directions gestionnaires : DIAM<sup>4</sup>

10/ PC des Carmes de la DUN :

- Directions gestionnaires : DUN<sup>2</sup>

11/ Anciens SMAD :

- Directions gestionnaires : En cours d'identification

12/ Centre Blaise Pascal :

- Directions gestionnaires : Conservatoire

La DPB est un Service mis à disposition de la métropole afin de conduire les missions suivantes :

- prestations complètes de dépannages et réparations (urgentes ou non) et travaux de modifications des locaux, effectués en régie, maintenance des équipements techniques, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels, fournitures, sous-traitance et véhicules) ;
- maîtrise d'œuvre, conduite d'opération (tous secteurs d'intervention – patrimoine bâti) ou assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sous-traitance nécessaire pour ces missions et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- accompagnement et gestion des problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...), ainsi que les véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- gestion patrimoniale, administrative et technique ,comprenant tenue d'une base de donnée patrimoniale, y compris outils et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions, y compris les outils de gestion des énergies ;
- nettoyage de certains de ces locaux (CT La Charme, CT Limousin, dépôts de voirie situés à Clermont-Ferrand, immeuble 58 bd Berthelot et immeuble 10 rue Louis Rosier), y compris fournitures et marchés associés, outillages et véhicules nécessaires à cette action ;
- dans les bâtiments partagés, les consommations de fluides sont payées par la ville, puis refacturées pour sa part à la métropole via le SMAD ;
- tâches administratives et comptables liées à l'ensemble des missions citées plus haut.

La DSPTP réalise les missions suivantes pour le compte de la métropole :

- le traitement des tags sur les bâtiments communautaires ;
- la dératisation : activités et budget pour les campagnes curatives sur le réseau d'assainissement ;
- la désinsectisation.

### Détail des montants réels pour l'année 2019

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
<b>Prévisionnel 2019</b>				
Patrimoine bâti / Budget principal	12,24	604 251 €	228 269 €	832 520 €
Patrimoine bâti / Budget annexe Parkings	0,33	16 234 €	1 260 €	17 494 €
Patrimoine bâti / Budget annexe Eau et assainissement	3,68	181 810 €	43 787 €	225 597 €
<b>TOTAL</b>	<b>16,25</b>	<b>802 295 €</b>	<b>273 316 €</b>	<b>1 075 611 €</b>
<b>Réel 2019</b>				
Patrimoine bâti / Budget principal	11,11	571 961 €	244 866 €	816 827 €
Patrimoine bâti / Budget annexe Parkings	0,26	13 396 €	2 106 €	15 502 €
Patrimoine bâti / Budget annexe Eau et assainissement	3,40	175 204 €	45 462 €	220 666 €
<b>TOTAL</b>	<b>14,77</b>	<b>760 561 €</b>	<b>292 434 €</b>	<b>1 052 995 €</b>

Le montant prévu en 2019 de cette mise à disposition s'élève à 1 075 611 €.

Le montant réellement engagé est de 1 052 995 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 22 616 € en faveur de la métropole.

1DEPP = Direction de l'espace public et de la proximité

2DCE = Direction du cycle de l'eau

3DST = Direction des services techniques

4DIAM = Direction de l'ingénierie d'aménagement et de la mobilité

5DUN = Direction des usages numériques









## Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2019

### Mise à disposition du Service Garage de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la Communauté du 9 décembre 2016

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016

#### **Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service mis à disposition : Direction du Patrimoine Bâti / Maintenance exploitation / Garage

Directeur / Chef de service : Monsieur VERLAGUET

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur VERLAGUET

#### **Pour Clermont Auvergne Métropole :**

Direction / Service de rattachement : DGA Aménagement

Directeur / Chef de service : Gilles Michel, Directeur de l'espace public et de la proximité (DEPP)

Référent avec la commune : Sébastien Gougat, gestionnaire des moyens mécanisés et des contrats (DEPP)

Direction / Service de rattachement : DGA Écologie Urbaine

Directeur / Chef de service : Muriel Burguière, Directrice du cycle de l'eau (DCE)

Référent avec la commune : Frédéric Giraud (DCE)

#### **Objet de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'entretien des véhicules transférés à la métropole pour l'exercice de ses compétences et, sur demande de la métropole, et sous réserve des disponibilités du service garage, des véhicules transférés par les autres communes.

Détail des missions :

- le service mis à disposition est chargé de :
- la gestion du parc de véhicules incluant l'admission des véhicules, l'immatriculation, le référencement, les cartes grises, le calendrier des contrôles techniques et autres vérifications réglementaires, la planification et le suivi des entretiens périodiques et des réparations, les procédures de réforme
- la gestion des contrats d'acquisitions des matériels et de l'ensemble des contrats nécessaires au fonctionnement courant du parc
- l'entretien des véhicules, en particulier des matériels spécifiques de voirie (balayeuses, aspiratrices...), leurs réparations, la fourniture de carburants
- la gestion des sinistres, qui surviennent sur les véhicules transférés par la ville, et des infractions au code de la route

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

**Détail des montants réels pour l'année 2019 :**

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
<b>Prévisionnel 2019</b>				
Garage / Budget principal	9,30	390 261 €	1 007 430 €	1 397 691 €
Garage / Budget eau et assainissement	0,79	33 069 €	69 240 €	102 309 €
<b>TOTAL</b>	<b>10,08</b>	<b>423 330 €</b>	<b>1 076 670 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>Réel 2019</b>				
Garage / Budget principal	9,00	384 325 €	998 071 €	1 382 396 €
Garage / Budget eau et assainissement	0,82	34 930 €	73 802 €	108 732 €
<b>TOTAL</b>	<b>9,82</b>	<b>419 255 €</b>	<b>1 071 873 €</b>	<b>1 491 128 €</b>

Le montant prévu en 2019 de cette mise à disposition s'élève à 1 500 000 €.

Le montant réellement engagé s'élève à 1 491 128 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 8 872 € en faveur de la métropole.

**Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2019**

**Mise à disposition du Service Cabinet du Maire de la Ville de Clermont-Ferrand  
au profit de Clermont Auvergne Métropole**

Délibération du conseil de la Communauté du 9 Décembre 2016

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service mis à disposition : Cabinet du Maire

Directeur / Chef de service : Mme PONTHEU

Référent avec Clermont Communauté : M. MARCHAND

**Pour Clermont Auvergne Métropole :**

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques, des achats et des instances

Directeur / Chef de service : Mme BARRETO

Référent avec la commune : Mme BARRETO

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication

Directeur / Chef de service : M. MORVAN

Référent avec la commune : Mme VALLA

**Objet de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer des enregistrements vidéo des conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole et des missions de collaborateurs au Cabinet du Président de la métropole. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service mis à disposition intervient de manière récurrente pour les conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des actions juridiques, des achats et des instances de Clermont Auvergne Métropole.

**Détail des montants réels pour l'année 2019**

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
<b>Prévisionnel 2019</b>				
Pôle multimédia	0,16	6 711 €	2 814 €	<b>9 52</b>
Cabinet	0,50	61 640 €		<b>61 64</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,66</b>	<b>68 351 €</b>	<b>2 814 €</b>	<b>71 16</b>
<b>Réel 2019</b>				
Pôle multimédia	0,21	9 140 €	3 012 €	<b>12 15</b>
Cabinet	0,50	61 191 €		<b>61 19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,71</b>	<b>70 331 €</b>	<b>3 012 €</b>	<b>73 34</b>

Le montant prévu en 2019 de cette mise à disposition s'élève à 71 165 €.

Le montant réellement engagé est de 73 343 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 2 178 € en faveur de la ville de Clermont-Fd.

### **Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2019**

#### **Mise à disposition du Service Protocole, Événements, Manifestations officielles de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole**

Délibération du Conseil de la communauté du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

#### **Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service mis à disposition : Service Protocole, Événements, Manifestations officielles (PEMO)

Directeur / Chef de service : M. TOURNILHAC

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : M. TOURNILHAC

Direction / Service mis à disposition : Direction des Sports et de la Logistique / Service Logistique

Directeur / Chef de service : M. BURNICHON

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : M. PRANAL

#### **Pour Clermont Auvergne Métropole :**

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques, des achats et des instances

Directeur / Chef de service : Mme BARRETO

Référent avec la commune : Mme RIBET

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication

Directeur / Chef de service : M. MORVAN

Référent avec la commune : Mme VALLA

#### **Objet de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de la Métropole. Les services sont mis à disposition avec leurs équipes et l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service PEMO intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de la Métropole (Conseils, Bureaux, conférences des VP, ...). Le service mis à disposition agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions.

Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des achats et des instances de la Métropole.

Le service PEMO intervient également de manière ponctuelle pour des événements de la Métropole : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, vœux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de Clermont Auvergne Métropole et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le service mis à disposition fait appel à la Direction des Sports et de la Logistique pour la sonorisation des conseils métropolitains et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service PEMO assure une mission générale de conseils sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de la Métropole.

#### Détail des montants réels pour l'année 2019

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
<b>Prévisionnel 2019</b>				
PEMO	1,28	52 708 €	2 896 €	55 603 €
DSL Sonorisation	0,25	10 488 €	29 486 €	39 974 €
DSL Logistique pour les compétences transférées	0,09	3 887 €	6 911 €	10 797 €
DSL Logistique pour les services communs	0,02	1 012 €	433 €	1 445 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,64</b>	<b>68 094 €</b>	<b>39 725 €</b>	<b>107 819 €</b>
<b>Réel 2019</b>				
PEMO	1,30	54 951 €	2 334 €	57 285 €
DSL Sonorisation	0,17	7 102 €	34 611 €	41 713 €
DSL Logistique pour les compétences transférées	0,03	1 145 €	5 093 €	6 238 €
DSL Logistique pour les services communs	0,03	1 118 €	851 €	1 969 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,53</b>	<b>64 316 €</b>	<b>42 890 €</b>	<b>107 205 €</b>

Le montant prévu en 2019 de cette mise à disposition s'élève à 107 819 €.

Le montant réellement engagé est de 107 205 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 614 € en faveur de la métropole.

## Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2019

### Mise à disposition du Service Documentation de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du Conseil de la métropole du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

#### Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : DAGI / Service des affaires institutionnelles / Service Documentation

Directeur / Chef de service : Mme HANCLOT

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Mme HANCLOT

#### Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction Générale Adjointe Ressources

Les modalités de saisine du service documentation sont les suivantes : les demandes sont faites directement auprès de ce service. Les demandes d'acquisitions documentaires et plus particulièrement les demandes d'abonnements non prévues au budget primitif devront être validées par la DGA Ressources.

#### Objet de la mise à disposition :

Les missions relevant du service documentation et faisant l'objet de cette mise à disposition sont :

- le suivi de l'actualité : mise à disposition de la veille documentaire et juridique, de la revue de presse locale, des dossiers documentaires ;
- l'accès aux contenus documentaires de l'intranet et l'envoi de lettres de diffusion ;
- l'accès à la base documentaire pour consulter le catalogue du fonds d'ouvrages de la ville et les articles de presse ;
- l'accès à la bibliothèque administrative et au service de prêt ;
- la prise en charge de recherches documentaires ;
- la prise en charge des commandes d'ouvrages et d'abonnements (hors abonnements pour les groupes politiques) ;
- le suivi des marchés et des budgets liés aux acquisitions documentaires ;
- l'organisation de conférences-débats ;
- une expertise documentaire dans le domaine de la gestion de l'information (dématérialisation, mise à disposition de données publiques...) ;
- l'analyse des besoins documentaires des services ;
- la promotion du service documentation auprès des services de la Métropole.

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

**Détail des montants réels pour l'année 2019**

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
<b>Prévisionnel 2019</b>				
Documentation / Budget principal CAM / Transfert de compétences et services historiques	0,78	30 961 €	48 592 €	79 553 €
Documentation / Budget principal CAM / Services mutualisés	0,49	19 373 €	30 405 €	49 777 €
Documentation / Budget annexe eau et assainissement	0,17	6 532 €	10 252 €	16 784 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,44</b>	<b>56 866 €</b>	<b>89 249 €</b>	<b>146 114 €</b>
<b>Réel 2019</b>				
Documentation / Budget principal CAM / Transfert de compétences et services historiques	0,58	24 538 €	33 818 €	58 356 €
Documentation / Budget principal CAM / Services mutualisés	0,93	39 627 €	54 615 €	94 242 €
Documentation / Budget annexe eau et assainissement	0,20	8 591 €	11 841 €	20 432 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,71</b>	<b>72 756 €</b>	<b>100 274 €</b>	<b>173 030 €</b>

Le montant prévu en 2019 de cette mise à disposition s'élève à 146 114 €.

Le montant réellement engagé est de 173 030 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 26 916 € en faveur de la ville.

## Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2019

### Mise à disposition du Service Instances de Clermont Auvergne Métropole au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du Conseil de la Métropole du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

#### Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Direction des Actions juridiques, des achats et des instances

Directeur / Chef de service : Mme BARRETO

Référent avec la commune : Mme RIBET

#### Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Cabinet du Maire

Directeur / Chef de service : Mme PONTHEIU

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Mme PONTHEIU

#### Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions. Le service met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Auvergne Métropole le véhicule adéquat.

#### Détail des montants réels pour l'année 2019

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
<b>Prévisionnel 2019</b>				
Chauffeur	0,50	18 820 €	2 823 €	21 643 €
Véhicule			-10 213 €	-10 213 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,50</b>	<b>18 820 €</b>	<b>-7 390 €</b>	<b>11 430 €</b>
<b>Réel 2019</b>				
Chauffeur	0,50	18 989 €	2 848 €	21 837 €
Véhicule			-5 960 €	-5 960 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,50</b>	<b>18 989 €</b>	<b>-3 112 €</b>	<b>15 877 €</b>

Le montant prévu en 2019 de cette mise à disposition s'élève à 11 430 €.

Le montant réellement engagé est de 15 877 €.



En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 4 447 € en faveur de la métropole.

### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT 2020  
Pour Le Maire, et par délégation,  
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS